

Direction des Ressources Humaines
Service Formation
JPB/CT/SM

N°392/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'organisme OPERIS d'une convention simplifiée relative à la formation « DROITS DE CITES – Module GNAU de gestion dématérialisée pour la gestion des autorisations du droit des sols » pour 8 agents de la collectivité.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de la formation professionnelle continue, la Ville souhaite accompagner ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins,

Considérant le besoin de la collectivité de former 8 agents à l'outil informatique DROITS DE CITES – Module GNAU à la gestion dématérialisée pour la gestion des autorisations du droit des sols.

DECIDE

- **De signer** avec l'organisme OPERIS, 130 avenue Claude Antoine Peccot 44700 Orvault, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 528 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 4 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **15 NOV. 2022**

Mis en ligne le : **17 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec l'organisme OPERIS d'une convention simplifiée relative à la formation « DROITS DE CITES - Module GNAU de gestion dématérialisée pour la gestion des autorisations du droit des-sols » pour 8 agents de la collectivité.

.....
Date de décision: 04/11/2022

Date de réception de l'accusé 15/11/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION392

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221104-2022DECISION392-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 392.pdf (99_AI-095-219502770-20221104-2022DECISION392-AI-1-1_1.pdf)